

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DAC 728** Subvention à l'association Collectif événementiel Art et handicap (20e).

**Mme Véronique DUBARRY, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Collectif événementiel Art et handicap ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e commission, et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros, est attribuée à l'association Collectif événementiel Art et handicap 12 rue Delaître (20e) au titre de 2013.63661 ; 2013\_04976

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 4 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.